



## BUDGET 2014



06

**Mode d'emploi  
BUDGET 2014**  
Où va l'argent des loyers ?



08

**A votre service  
GRAND TRAVAUX  
2014/2015**



## L'ESPACE CHEVREUL: LE LIEU DE TOUS VOS ÉVÉNEMENTS



SÉMINAIRES ▶ CONGRÈS ▶ COLLOQUES ▶ RÉUNIONS DE TRAVAIL  
COCKTAILS ▶ RÉCEPTIONS

Un espace modulable au service des entreprises  
comme des particuliers.

Près de 2500 m<sup>2</sup> de surface disponible :

- ▶ une grande salle de 1400 m<sup>2</sup>
- ▶ quatre petites salles de 125, 115 et 80 m<sup>2</sup>

Chacune dispose d'un office  
pour préparer cocktails ou repas.

Espace  
**Chevreul**

97 à 109, avenue de la Liberté  
92000 NANTERRE

CONTACT

01 47 25 92 36  
chevreul@semna.fr

semNa

Au cœur de notre métier, la ville.



## Le site

**Vous y trouverez toutes les rubriques utiles**

**au quotidien** : les coordonnées de votre gardien, comment entretenir votre logement, des dates pratiques comme le passage mensuel de la benne "encombrants", une cartographie du patrimoine vous permettant de découvrir toutes les résidences de l'Office.

Chauffage solaire République II



2013 / 2014

# BEAU SON POUR LA SAISON

MAISON DE LA MUSIQUE  
DE NANTERRE

MAISON  
DANIEL-FÉRY

G P C

**C'est pour vous!** La Maison de la musique de Nanterre et la Maison Daniel-Féry s'associent pour une nouvelle saison de concerts et de spectacles. **Bienvenue à vous.**



**hauts-de-seine**  
CONSEIL GÉNÉRAL

Information & réservation au 39 92 ou sur [www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)

Billetterie à la **Maison de la musique**  
8, rue des Anciennes-Mairies 92000 Nanterre  
RER A – Nanterre-Ville Sortie n°3, rue Maurice-Thorez (7 min. à pied)

**Découvrez, partagez, réagissez!**  
Rejoignez la Maison de la musique et la Maison Daniel-Féry sur **facebook**



[www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr)

EN VUE



## DISPARITION DE PABLO FERNANDEZ

*Pablo FERNANDEZ, technicien, adjoint à la responsable de l'antenne du Mont-Valérien, est décédé brutalement à son domicile dans la nuit de mercredi 16 au jeudi 17 avril. Il avait cinquante quatre ans et travaillait à l'Office depuis 1983.*

*Sa disparition a provoqué une grande émotion chez ses collègues qui appréciaient l'homme affable, souriant et toujours amical qu'était Pablo.*

*Nombreux sont les locataires qui l'ont connu, attaché à la notion de service public et rigoureux dans la réalisation de ses missions.*

*La Présidente de l'Office, Marie-Claude GAREL, les vice-Présidents, Jean-Pierre CAMPOS et Patrice MARCHAL, les membres du conseil d'administration, la Direction et l'ensemble des agents de l'Office, tiennent à exprimer leur profonde tristesse à l'épouse de Pablo, à ses enfants et à sa famille, et leur présentent leurs sincères condoléances.*

N° 39



06

**Mode d'emploi**  
**OÙ VA L'ARGENT DES LOYERS?**

BUDGET 2014



08

**À votre service**  
**GRANDS TRAVAUX**  
2014/2015



12

**Mode d'emploi**  
**LES ELUS REPRESENTANT**  
**LA MUNICIPALITE AU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION**



22

**Parenthèse**  
**EN DIRECT AVEC**  
**LES LOCATAIRES**

Bulletin de l'OMHLM de la ville de Nanterre • N° ISSN 125-5622 • 93, avenue Joliot-Curie 92000 Nanterre

Tél. : 01 47 25 66 66 • Fax 01 47 21 77 70 • E.mail : siege@ophlm-nanterre.fr • Site Internet : www.omhlm-nanterre.fr

Directeur de la publication : Pierre-Hugues Lortéac'h • Rédacteur en chef : Gilbert Loriguet • Rédacteur en chef Adjoint : Sonia Marcelle • Maquette : Guy Chaillou

Photographies : Olivier Perrot • Publicité : HSP Tél. : 01 55 69 31 00 • Imprimerie : L.N.J. Gennevilliers 92635 CEDEX

Tirage : 11 000 exemplaires • Distribution gratuite.



**L**a réélection de Patrick JARRY et de la liste « Nanterre pour tous » au premier tour des élections municipales est une bonne nouvelle pour les Nanterriens et en particulier pour les locataires de l'Office municipal.

La préservation et le développement du logement social de qualité, le souci de la mixité et de l'équilibre des quartiers, l'attention aux plus défavorisés d'entre nous, vont rester au centre des préoccupations de la nouvelle municipalité qui va travailler à conforter et amplifier les progrès enregistrés dans les années passées.

Lorsque vous aurez ce numéro de « Cité-mag » entre les mains, le nouveau conseil municipal réuni le 8 avril dernier aura désigné ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'Office.

Celui-ci est composé des élus représentants de la municipalité, que nous vous présentons dans ce numéro, mais aussi de personnalités qualifiées et de représentants de divers organismes.

L'installation du nouveau Conseil d'administration aura lieu le mardi 3 juin. On y procédera à l'élection du Président et des vice-Présidents et à celle des membres des différentes commissions : appel d'offres, attribution des logements, sociale.

Un encart spécial inséré dans le numéro de « Cité-mag » de juin présentera le nouveau Conseil d'administration de l'Office.

Dans ce numéro d'avril vous trouverez le dernier acte important du Conseil d'administration sortant : le vote du budget de l'année en cours.

Il a adopté le budget de notre organisme ainsi que la liste des « grands travaux 2014/2015 » retenus et proposés par le Conseil Central de Concertation Locative suite aux réunions de concertation avec les représentants des locataires au cours du dernier trimestre de l'an dernier.

Ils sont présentés, comme d'habitude par thèmes et seront publiés par quartiers dans le bulletin mensuel de mai prochain.

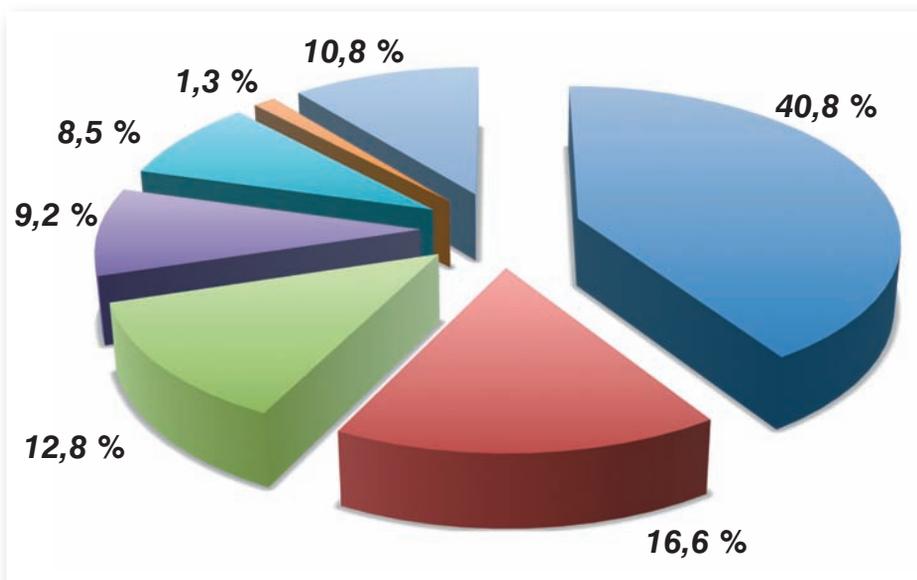
Sont également évoqués des moments de la vie de l'Office, rencontres avec les locataires de la résidence Komarov au Chemin de l'Ile, du Champ aux melles, de celle des Damades au Mont-Valérien qui traduisent bien la vitalité des échanges entre nous et tout l'intérêt que nous portons, les uns et les autres, au cadre de vie de tous.

Bonne lecture.

**Marie-Claude GAREL**  
Présidente  
Conseillère municipale  
Conseillère Générale des Hauts-de-Seine



## Où va l'argent des loyers ?



LE BUDGET 2013

### Les principaux éléments

Évolution des loyers 2014 : hausse de 0,9 % au 1er Janvier. À remarquer que l'Office

Municipal n'augmente pas les loyers lors des relocations bien que la potentialité moyenne de hausse soit règlementairement de 17 %.

Maintien de l'abattement de 30% sur les impôts fonciers en Z.U.S.

Hausse de la TVA sur les travaux (sauf travaux d'économies d'énergie) : 10% au lieu de 7%

- L'impôt "Apparu" supprimé mais l'impôt uBorloou maintenu en 2014.
- Cotisation obligatoire nouvelle : la mutualisation.

■ REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS : 18 775 373 €

■ FRAIS DE PERSONNEL : 7 627 710 €

■ IMPOTS DIRECTS : 5 882 000 €

■ ENTRETIEN ET TRAVAUX COURANTS : 4 251 000 €

■ FRAIS DE FONCTIONNEMENT : 3 922 000 €

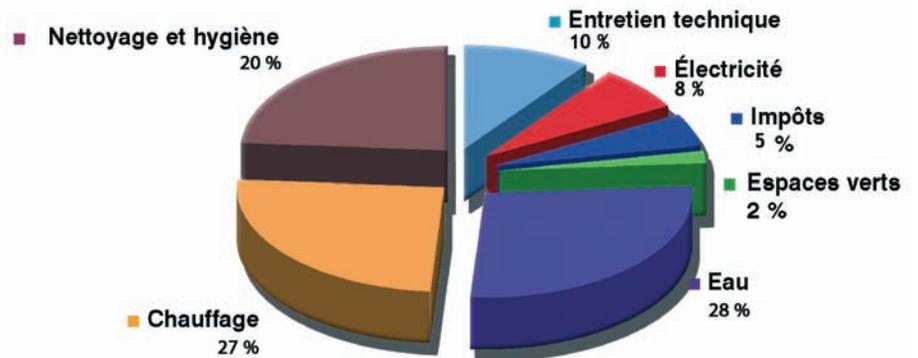
■ PROVISIONS IMPAYÉS : 600 000 €

■ GRANDS TRAVAUX : 4 450 000 €

■ FONDS AFFECTÉS AUX CONSTRUCTIONS NEUVES : 600 000 €



## Les charges locatives...



- Frais de fonctionnement toujours très maîtrisés.

**Charges locatives** : le prix de l'eau et celui de l'énergie en point central.

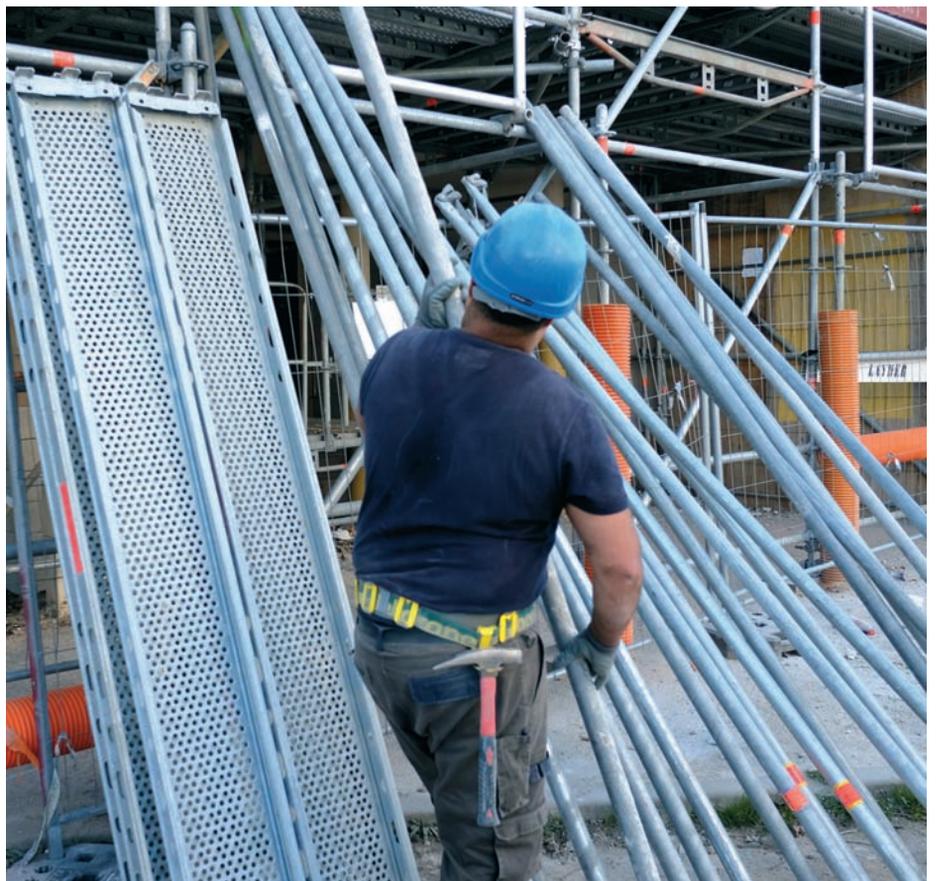
A remarquer que l'Office municipal ne récupère toujours pas le salaire des gardiens.

**Créances douteuses** : une dotation 2014 inférieure à celle de 2013, laquelle était en hausse par rapport aux budgets antérieurs.

**Volume des travaux courants et des grands travaux**, significatif mais beaucoup de difficultés : les partenaires publics se désengageant du financement des logements sociaux. Le volume grands travaux tend à devenir insuffisant par rapport aux nécessités.

**Politique de construction volontaire** dans le cadre d'une véritable mixité entre logements en accession et logements locatifs sociaux.

**Vente des logements sociaux** : refus de diminuer le parc social locatif alors que les besoins sont si nombreux.





Rénovation des façades de la résidence Babeuf ▲

## GRANDS TRAVAUX POUR 2014/2015

**L**e conseil d'administration réuni le 12 mars 2014, pour adopter son budget a également validé la liste des « grands travaux » que l'Office réalisera sur le patrimoine en 2014 et en 2015.

*Ils seront publiés « en détail » dans le bulletin mensuel de mai.*

Dans ce numéro de « Cité-mag » sont évoqués les thèmes qui vont être traités dans le cadre de ces travaux. Ils sont au nombre de sept :

- le clos et le couvert
- les ascenseurs
- les parties communes
- le confort des logements
- les espaces extérieurs
- les façades
- les parkings et locaux administratifs ou techniques



Visite de quartier avec Jean-Pierre Campos ▲



## Parties communes

**Ces lieux qui sont fréquentés par tous les locataires et leurs visiteurs sont particulièrement importants. Ils sont la première image que l'Office renvoie à l'extérieur et sur laquelle son travail d'entretien est jugé.**

De nombreux travaux de remise en peinture, de reprise de faïence, de réfection de sols, de rénovation de paliers sont prévus. Sont concernées les résidences suivantes : le 4, rue de l'Agriculture, le 450 avenue de la République, le 2 allée des Lauriers, du 1 au 7, du 9 au 17, du 2 au 12 allée des Pervenches,

le 3 et le 5 allée des Iris, au Petit-Nanterre, le 25 et 27 rue de la Liberté, le 9 rue du Castel-Marly en centre-ville, les 3, 5, 7, 11, 13, 15, avenue des Champs Pierreux, la résidence Greuze, le 160 rue de Courbevoie, 3, 7, allée Fernand Léger, trois tours de la résidence Zilina, 54, rue Salvador allende, 120, 122, 124, avenue Pablo Picasso, 1, 3, 5, 7, rue Jacques Decour, 6, rue de la Paix, 1/3 et 5/7 rue de Watford, les bâtiments C, E, F des Damades, la Source, le 42 rue Paul Vaillant-Couturier, la résidence Gracchus Babeuf, les 113 et 127 rue de Garches au Mont-Valérien, les 2, 4, et 6 allée de la Danse dans le quartier Parc-Nord.



## Le clos et le couvert

**C'est l'obligation que le bailleur doit respecter vis-à-vis du locataire**

Il s'agit de travaux de rénovation de terrasses. Plusieurs résidences sont concernées : l'Etang, dans le quartier du Parc, les Bâtiments C, D, E, des Damades au Mont-Valérien, la tour Aillaud du 15, allée des Demoiselles d'Avignon, quartier Parc-sud.

## Ascenseurs

**Une préoccupation permanente de l'Office qui lui consacre une part importante de son budget chaque année.**

Sont concernées les résidences suivantes : au centre, 5, 7, 13, 14, allée Fernand Léger au Champ aux Melles, 89, 90, 100 rue Salvador Allende, 9/10 allée Le Corbusier dans le quartier Parc-nord, 21, 23, 25, 27, allée des Damades, 2, 4, 5 et 6, allée Jules Vallès, résidence des Damades au Mont-Valérien, la résidence Greuze.



Hall résidence Zilina ▲

## Confort Logements

**Les grands travaux annuels sont presque totalement consacrés aux parties communes, aux équipements collectifs.** C'est logique, les autres travaux éventuellement nécessaires dans les appartements relevant, aux termes de l'article 1720 du code civil, du domaine locatif. Rappel : « le bailleur est tenu de délivrer la chose en bon état de toute espèce » ce qui est le cas lorsque l'Office attribue un appartement ; ensuite « il doit y faire, pendant la durée du bail, toutes les réparations qui peuvent devenir nécessaires autres que locatives ». Ce qui exclut tout ce qui doit être normalement entretenu par le locataire : sols, murs, plafonds, équipements divers... Autrement dit le code civil indique clairement que le propriétaire n'est pas tenu d'effectuer en cours de bail d'autres travaux dans les appartements que ceux qui relèvent du clos et du couvert...

Les résidences suivantes sont concernées : le 4 rue de l'Agriculture, les 17, 15, et 19 rue Maurice Ravel dans le centre ville, les Champs Pierreux, le 160 rue de Courbevoie, le 6 allée Fernand Léger, les tours Aillaud.

## Espaces extérieurs

Ils sont également un thème « sensible » du cadre de vie des locataires et participent eux

**aussi de l'image de l'Office.** Le service Info/com., les gardiens et responsables de secteurs de l'Office, mènent un combat permanent pour obtenir leur respect.

Il faut sans cesse agir contre les jets de débris, d'objets divers par les fenêtres, qui sont dangereux

pour les passants, les enfants qui jouent, les personnels qui entretiennent, mais aussi qui dégradent vraiment le cadre de vie de tous. Rappelons-le, une fois de plus, la dégradation appelle la dégradation ! Sont concernées en 2014 et 2015 :

Le 7 allée des Lilas, au Petit-Nanterre, les 24 et 27

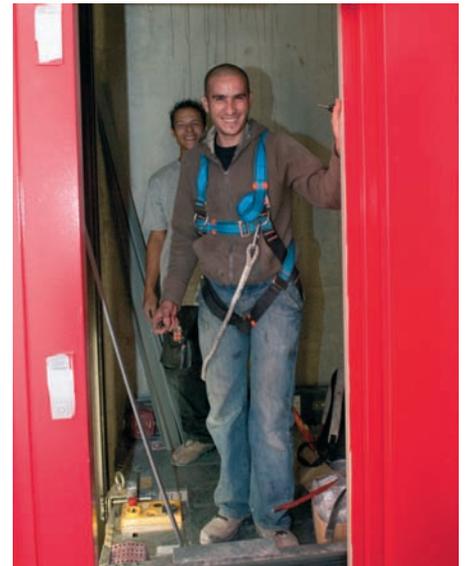


Hall 5 allée des Iris en rénovation ▲

place de la Colombe, le 6 allée Fernand Léger au Champ aux melles, les 16, 18, 20 avenue Louis Meunier, dans le centre, les Damades, au Mont-Valérien.

## Façades

Beaucoup a été fait ces dernières années, sont prévues : 4, rue de l'Agriculture, 160 rue de Courbevoie, 2, allée des Erables, 15, allée des Demoiselles d'Avignon, 95 rue des Rosiers, Fontenelles nord, 2 avenue Félix Faure, les Lauriers au Petit-Nanterre.



## Parkings et locaux administratifs et techniques

Il s'agit des nombreux autres locaux que les appartements

Des travaux divers sont prévus : résidence des Lauriers, des Mugnets, Jeanne d'Arc, 5 allée des Jonquilles, 3 et 5 allée des Iris, 4 allée des Tulipes, Amandiers, 19 à 35 allée Georges Politzer, 160 rue de Courbevoie, Parking souterrain du Champ aux melles, Parkings D, E, F, de la résidence des Damades, 145/163 Terrasse de l'Université, 7, 11, 15, 19 allée des demoiselles d'Avignon, 95 rue des Rosiers, 151 avenue Picasso, 5/7 rue de Watford.



## Les élus représentant la municipalité Au conseil d'administration de l'Office



**Marie-Claude GAREL,**  
conseillère municipale,  
conseillère générale des Hauts-de-Seine



**André CASSOU,**  
maire-adjoint, délégué à l'Habitat  
et à la Sécurité



**Patrice MARCHAL,**  
conseiller municipal



**Nadine ALI SALIM,**  
conseillère municipale



**Samir ABDELOUAHED,**  
conseiller municipal



**Alexandre GUILLEMAUD,**  
conseiller municipal



## UN COMMUNIQUÉ DE L'USH DU 3 AVRIL 2014

### L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT APPELLE LE NOUVEAU GOUVERNEMENT A MAINTENIR LES EFFORTS EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

L'Union sociale pour l'habitat remercie vivement Madame Cécile Dufлот et Monsieur François Lamy pour la qualité de leur travail au profit de la cause d'intérêt général qu'est le logement social dans notre pays.

Elle félicite Mesdames Sylvia Pinel et Najat Vallaud-Belkacem de leur nomination à des ministères clés, pour garantir l'égal accès de tous nos concitoyens à un logement et la qualité de vie dans les quartiers.

L'Union sociale pour l'habitat appelle les nouvelles ministres et le Gouvernement :

- à confirmer la dynamique budgétaire et fiscale qui a permis aux organismes Hlm de relever, en 2013, le défi de la production de logements sociaux, et qui doit amener, d'ici à 2015, à l'agrément de 120 000 nouveaux logements sociaux par an
- à mettre en œuvre le partenariat initié avec les pouvoirs publics pour améliorer la gestion de la demande
- à continuer à faire de la question de la rénovation énergétique des logements un sujet prioritaire
- à aborder avec méthode et détermination la question du traitement de l'amiante, qui impacte pour partie le logement social
- à engager rapidement le Nouveau programme de renouvellement urbain et la mise en œuvre de la loi Ville, qui sont déterminante pour la cohésion sociale.

L'Union sociale pour l'habitat a signé avec l'Etat le 8 juillet 2013, un Pace d'objectifs et de moyens. Le mouvement Hlm est pleinement mobilisé pour sa mise en œuvre et sera attentif à son respect.

Dans Cité-Mag du mois de juin, un encart spécial consacré à la présentation du nouveau conseil d'administration et de son (ou sa) Président(e) ainsi que les commissions.

## Champ aux Melles :

# Les locataires se mobilisent pour leur cadre de vie

**Ils étaient un peu plus de soixante à s'être retrouvés le 9 avril dernier dans le préau de l'école primaire Robespierre à l'invitation de la Présidente de l'Office.**

Cette réunion était la réalisation d'une promesse de rencontre après les élections municipales, faite au siège de l'Office à une importante délégation de locataires en février dernier.



Ils étaient venus exprimer le «ras-le-bol» des habitants de la résidence devant la montée de l'incivisme, le vandalisme et la tension que fait régner une minorité.

L'incendie de locaux containers avait été en quelque sorte, l'incident de trop qui avait fait éclater le mécontentement. Les



locataires présents à la réunion étaient «très remontés» et attendaient de pied ferme la Présidente de l'Office pour lui dire leur inquiétude, leur indignation, poser des questions, et pour certains suggérer des solutions, des pistes pour restaurer la tranquillité dans le quartier. Nombre d'entre eux ont abordé les sujets les plus divers : la mécanique sauvage sur les parkings, la présence de rats au pied des

immeubles, l'urine dans les ascenseurs et les dysfonctionnements de ces derniers. La question récurrente de la rampe d'accès aux escaliers pour les personnes à mobilité réduite ou les assistantes maternelles a été évoquée et la Présidente y a largement répondu. « Pourquoi la tour voisine est équipée d'un interphone et pas la mienne ? » s'indignait une locataire. Patiemment, Marie-Claude GAREL explique le processus de décision concernant le choix des travaux. Elle rappelle que l'Office compte 10500 logements et que le total des demandes de travaux exprimées par les locataires et leurs représentants dans les structures de concertation, atteint en fin de cycle des réunions un montant qui se situe entre vingt-cinq et trente millions d'euros. Le budget de l'Office « dégageant » environ quatre millions et demi d'euros par an pour les grands travaux, on comprend vite que des choix sont incontournables. C'est la raison pour laquelle, on équipe, au Champs aux Melles, une ou deux tours par an d'un système interphone qui coûte aux alentours de 66000 €. Si on rajoute à cela le fait que lorsque l'Office décide d'équiper une tour en interphonie il estime qu'il vaut mieux éviter de revenir peu de temps après sur la rénovation des parties communes, et qu'en conséquence il refait les peintures et les sols, la facture, interphone compris s'élève à 180 000 euros. Plusieurs interventions reviennent sur les problèmes de propreté des parties communes et des extérieurs et reprochent à l'Office de ne pas être assez vigilant et d'être un peu laxiste à l'égard de ceux qui ne respectent pas la collectivité. Une locataire a estimé « qu'il ne fallait pas être injuste vis-à-vis de l'Office. Ce n'est pas l'Office qui jette de la nourriture ou des débris par les fenêtres, ce n'est pas l'Office qui force les portes d'ascenseur, ce n'est pas l'Office qui dégrade les parties communes qui viennent d'être refaites ». Elle en a appelé à la remise en



question de chacun lorsqu'il assiste à un acte de vandalisme ou de négligence dans les parties communes. « Si chacun d'entre nous intervenait auprès des vandales ou de leur famille, le climat changerait dans la résidence », soulevant un tollé de protestation de la part d'autres locataires qui brandissaient le risque de représailles. Sur les problèmes de mécanique et de voitures-ventouses, la Présidente de l'Office a indiqué qu'elle allait faire le point avec le commissaire de police de Nanterre et envisager une opération « coup de poing » comme cela a été fait sur d'autres quartiers de Nanterre. Des locataires ont émis l'idée de créer une amicale, à suivre...



Quand au parc à jeux situé entre la tour 7 et la tour 13, une intervention immédiate va être réalisée sur quelques points de sécurité. L'Office va formuler une demande de projet au service des espaces verts de la ville, avec lequel il est en convention pour les aires de jeux. On se retrouvera en septembre pour discuter ensemble sur la nature du projet et son coût.

## Komarov :

# Les locataires en réflexion sur les problèmes de stationnement

Près de quarante locataires de la résidence Komarov (Chemin de l'Île) avaient répondu à l'invitation de Marie-Claude GAREL, le 2 avril dernier pour découvrir les propositions élaborées par le service technique de l'Office en collaboration avec le service Infra de la maire pour la réouverture éventuelle du parking situé à l'angle de la rue André Doucet et de l'avenue Hoche. Il avait été condamné par l'Office en janvier 2013 pour mettre fin à une situation de plus en plus insupportable pour le voisinage direct et les locataires : mécanique sauvage, trafic de véhicules et de pièces automobiles, rassemblements nocturnes, etc.



La Présidente de l'Office était accompagnée de Fazia TAMALOUST, ingénieur au service Infra de la ville, Eric SALAÛN, chef de projet du quartier du Chemin de l'Île, Johann BASLE, responsable de l'antenne

du centre de l'Office et Youssef ANDOUR, responsable technique du secteur du Chemin de l'Île. Après avoir rappelé le contexte évoqué plus haut, elle a indiqué qu'à l'échelle du quartier les besoins en stationnement allaient croissant, avec notamment la livraison de nouveaux logements dans le quartier Hoche et la plus

grande fréquentation du parc du Chemin de l'Île.

La réouverture de ce parking qui compte 112 emplacements, dans ces conditions, est devenue un enjeu essentiel pour les habitants du secteur et leurs visiteurs. La représentante du service Infra de la





mairie, Fazia TAMALOUST a indiqué qu'une étude sur le stationnement réalisée en 2010 a montré que l'ensemble des places disponibles sur les quatre parkings de la résidence suffisait aux besoins des locataires.

La résidence comprend 279 logements et le taux de motorisation est évalué à 0.8 véhicule/ménage, le besoin est évalué à 220 véhicules pour 237 emplacements existants (moins les 112 places du parking actuellement condamnées).

Les services de la ville et de l'Office ont planché sur la question pendant plusieurs mois et ont débouché sur deux propositions :

1°) Une réouverture du parking en mode privatif géré par l'Office, c'est-à-dire avec des places numérotées, contrôle d'accès par badge, barrière d'accès, etc. Cette solution contraint l'Office à contracter un emprunt pour financer les travaux dont le montant global est évalué à 466 740 € TTC. Le coût d'une place est évalué à 35 € mensuels auxquels il faut rajouter le montant de la taxe d'habitation et celui des charges d'entretien (équipements endommagés, propreté des lieux,

fonctionnalité des systèmes d'accès). Cette tarification n'est possible que sur la base de l'occupation du parking par 80% des locataires. Moins il serait occupé, plus le montant de la location de l'emplacement serait élevé.

2°) Une intégration du parking dans la gestion publique municipale : dans cette hypothèse, le parking deviendrait un stationnement de voirie. Il serait ouvert à tous en stationnement réglementé, payant

de 9h à 12h et de 13h à 19h du lundi au vendredi inclus.

La ville rénovait le parking et l'entretrait. Les locataires de Komarov pourront bénéficier d'un tarif résidentiel de 2 € environ par semaine (10 € par mois). Ce fonctionnement permettra une surveillance du parking et évitera les voitures ventouses.

L'estimation des travaux est de 50 000 € pour la réfection partielle et le marquage des emplacements. Le coût d'un horodateur fourni et posé et raccordé au système de gestion est de 10 000 € TTC.

La discussion, très animée, a montré combien cette question du stationnement était devenue une question sensible dans ce quartier en plein bouleversement.

Un souhait a été fortement exprimé, quel que soit la solution qui sera retenue, que les locataires de Komarov soient prioritaires. La Présidente de l'Office a précisé qu'il s'agissait d'une réunion de « prise de contact », de présentation et qu'une consultation des locataires sur les deux hypothèses serait organisée après la distribution d'un bulletin spécial accompagnant l'avis d'échéance d'avril.





## Damades :

# Stopper les incivilités et l'insécurité occasionnées par les deux-roues motorisées dans la résidence

**Tel est l'objectif des solutions techniques que Marie-Claude GAREL, Présidente est venue présenter aux locataires le vendredi 4 avril.**

Elle était accompagnée d'Etienne MONCOMBLE, de la Direction du service de l'Infrastructure de la mairie, responsable du centre technique des Guillaeraies.

Cette réunion était l'aboutissement logique de la réflexion menée par les services de l'Office et de la ville suite à l'inauguration de la piste bleue par le Maire en 2013.

Près d'une cinquantaine de locataires ont participé à cette présentation et ont écouté avec attention les explications de la Présidente de l'Office et du responsable technique de la ville en visualisant les pro-

jets envisagés sur un grand écran installé pour l'occasion. La discussion, riche et animée a dégagé un consensus favorable au projet proposé.

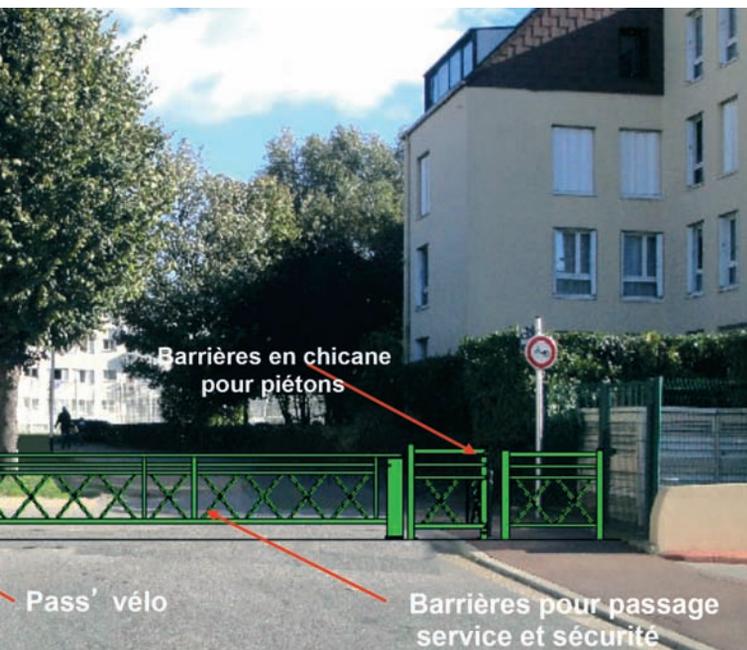
Celui-ci consiste à installer aux quatorze accès de la résidence un mobilier urbain adapté interdisant d'entrer dans la résidence, sauf : aux piétons, aux personnes à mobilité réduite, aux véhicules de secours et de services, aux cyclistes à deux accès seulement (rue Gustave Courbet et André Léo).

Le financement est assuré par la ville et par l'Office.

Un journal spécial de présentation de ces équipements comprenant un bulletin de vote sera distribué aux locataires avec l'avis d'échéance d'avril.



# Mode d'emploi



Barrières en chicane pour piétons

Pass' vélo

Barrières pour passage service et sécurité





## JOURNÉE ACCÈS AU DROIT LE 8 AVRIL 2014

**Les acteurs du réseau d'accès au droit et d'aide aux démarches du quartier du Parc de la Ville de Nanterre ont organisé pour la deuxième année, une journée de l'accès au droit le 8 avril au Centre Social et Culturel du quartier du Parc, sur le thème des Impayés de loyers.**

Au programme : un débat le matin sur les impayés de loyer : comment éviter l'expulsion ? animé par l'ADIL 92, le Conseil Général et le CCAS de la Ville de Nanterre. Et l'après-midi deux ateliers en parallèle animés par le Conseil Général et deux bailleurs de la Ville dont le service du suivi-social de l'Office Municipal sur le thème « ton Loyer, c'est ton toit ».

Deux groupes ont pu échanger avec les représentants des bailleurs présents (Hauts de Seine Habitat et l'Office Municipal) afin de mettre en avant différents points autour de la définition de l'importance à régler son loyer afin d'éviter une procédure judiciaire pouvant mener à l'expulsion.

Selon Christian VASSE, Directeur du Service Suivi-Social et Contentieux présent avec son équipe sur cet atelier, les échanges ont été interactifs, malgré tout de même une faible mobilisation des habitants.

Une réflexion sera menée entre l'Office Municipal, l'Office Départemental du 92, et les partenaires sociaux pour mener une prochaine action collective plus ciblée à destination des nouveaux locataires entrants sur le patrimoine social des deux organismes.

## REGLEMENT EN ESPECES

Si vous avez l'habitude de régler votre loyer en espèces, cette possibilité va être limitée dès le 1er septembre. En effet, en application de la loi de Finances de 2013, le Trésor Public refuse désormais tout règlement en espèces supérieur à 300 euros.

Le dernier loyer supérieur à 300 euros que vous pourrez donc régler en espèces dans les locaux de l'Office ou à la Trésorerie municipale est celui du mois de juillet 2014, payable au 1er août.

Vous devez donc adopter dès maintenant à un autre moyen de paiement : prélèvement automatique, chèque postal ou bancaire, mandat.

### Le droit au compte

En ce qui concerne les locataires, "interdits bancaires" ou en situation de surendettement, il existe dans la législation française ce que l'on appelle le droit au compte.

Si un établissement bancaire refuse de vous ouvrir un compte courant, il doit vous délivrer un document écrit, appelé « attestation de refus d'ouverture ». Cette pièce est nécessaire pour déposer une demande auprès de la Banque de France, qui désignera l'établissement tenu de vous ouvrir un compte et de vous fournir, gratuitement, les services bancaires de base : obtenir une carte de paiement à autorisation systématique, effectuer des paiements par prélèvement ou virement, encaisser des chèques et des virements, demander l'émission de 2 chèques de banque par mois, disposer d'un relevé de compte mensuel.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous rendre au guichet de la succursale de la Banque de France ou faire les démarches par courrier à :

Banque de France – Nanterre-la-Défense  
167-177 avenue Joliot-Curie CS 30033  
92000 NANTERRE CEDEX

Vous munir des documents suivants :

Un formulaire de demande de droit au compte (disponible sur le site internet de la Banque de France)

Une attestation de refus d'ouverture de compte délivrée par une banque

Une pièce officielle d'identité en cours de validité

Un justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois)



Les responsables du suivi social de l'Office Municipal et Départemental ▲

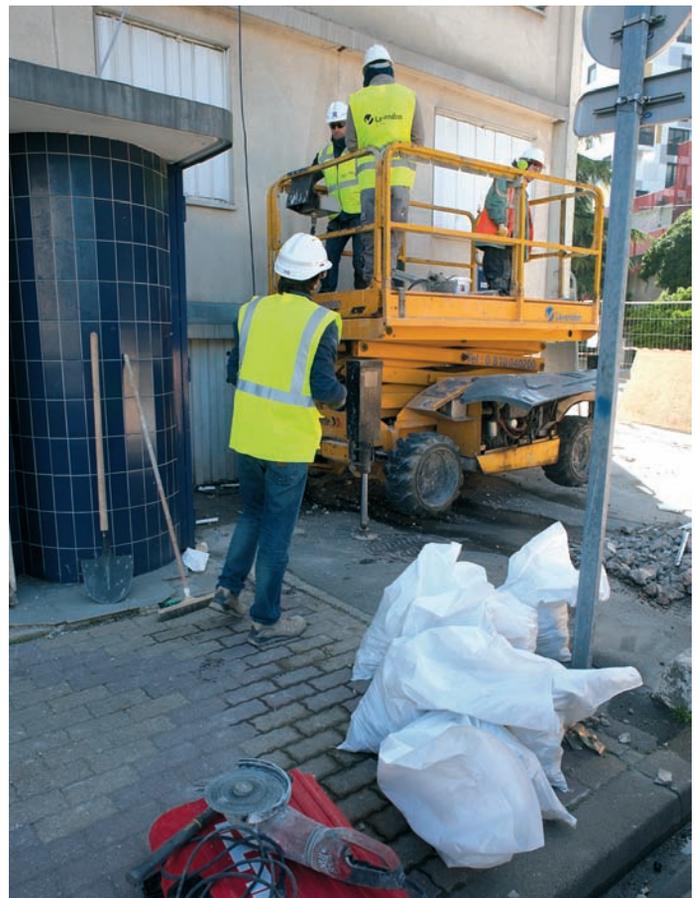


## PETIT-NANTERRE - 2 RÉSIDENCE DES TULIPES

*Pari tenu, malgré quelques péripéties, la grignoteuse a terminé le chantier dans les temps. En attendant le réaménagement de cet espace libre où devrait se construire un petit immeuble de logements voués à l'accession, les locataires du 4 agriculture profitent pleinement du soleil !*

## PROVINCES FRANÇAISES - 9 & 11 ALLEE DE BRETAGNE

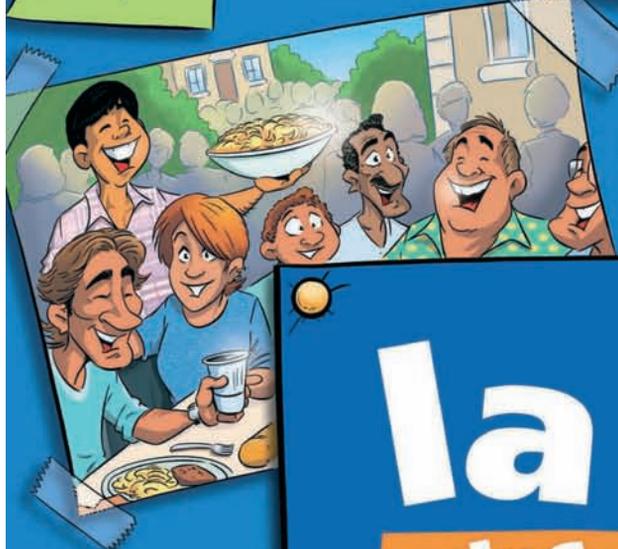
*Au moment où nous bouclons ce numéro, les travaux de démolition des deux dernières cages d'escalier : les 9 et 11 allée de Bretagne sont bien engagés. C'est peu dire que le quartier est en pleine effervescence entre le réaménagement de la voirie, les travaux de la gare et les différents chantiers de constructions (SEMNA, EPADESA, Mairie)... En ce qui concerne le chantier de démolition, il devrait être achevé (retrait des gravats, reprise du sol et réfection du pignon) avant fin juin.*



La Fête des voisins



N'oubliez pas le pain !



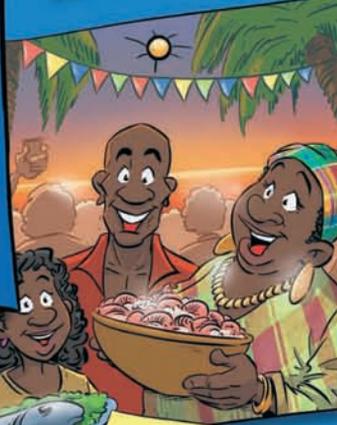
APPORTEZ DES CHAISES



PENSEZ À LA SALADE !

# la fête des voisins

vendredi 23 mai 2014



QUI PREND LE JUS D'ORANGE ?



BIENVENUE À TOUS !



[www.immeublesenfete.com](http://www.immeublesenfete.com)

